



L'attestation d'assiduité.

Par **cybercat**, le **05/11/2015 à 10:57**

Bonjour,

Je suis actuellement une étudiante en Master 2. J'ai un problème avec mon titre de séjour que j'aimerais bien avoir vos conseil. Vous etes gentil(lle) de me faire parvenir votre opinion.

J'étais en M1 en Finance l'année 2013_2014, la sous préfecture m'a délivré un titre de séjour de durée 2 ans. Après avoir eu le Maitrise, j'ai déposé le dossier pour M2 Finance de mon université- la seule université que j'ai candidatée et j'ai pas eu de réponse meme "refus".

Comme mon titre valable pendant 2 ans, j'ai un an rester en France(2014-2015). J'ai un petit boulot à temps partiel, 20h hebdo. Le temps qui reste, j'ai appris chez moi, j'ai pas suivi aucune formation à cote.

Cette année, j'ai trouvé un M2 en Innovation et valorisaiton de la recherche. Et comme mon titre va expiré dans un mois, j'ai déposé le dossier pour le renouvellement. Le dossier complet requiert l'attestation d'assiduité alors que j'en ai pas. Car j'avait un an de rupture.Le dossier a été retourné suite de l'absence de ce papier.

J'aimerais bien vous demander si je peux écrire une lettre explicative pour mon cas. Ou si vous avez de l'expérience, veuillez me dire si j'ai de la chance de rester pour mon M2 ou pas.

Merci de votre attention. Bonne journée!!!